

PRÉSERVATION



Alternative aux produits biocides, le traitement par la chaleur...

DES TRAITEMENTS PLUS VERTS

Traiter le bois contre les insectes xylophages grâce à la chaleur ?
C'est le nouveau procédé certifié CTB et développé
par FCBA et ses partenaires afin de proposer une alternative
efficace aux produits biocides. Explications.

PAR ADÈLE CAZIER

Début 2020, l'Institut technologique FCBA, les professionnels certifiés CTB A+, et les laboratoires de recherche en biologie associés à ce projet présentaient une nouvelle technique de traitement préventif et curatif des bois. Importée d'Europe du Nord, cette méthodologie permet de traiter les bois par la chaleur, directement au

cœur des zones infestées. Présentée dans le nouveau référentiel de prescriptions techniques CTB A+, elle vise à élargir les approches possibles pour lutter efficacement contre les infestations d'insectes xylophages (capricornes, hespérophanes, lyctus, petites et grosses vrillettes...) et ainsi permettre aux professionnels concernés de limiter le recours aux produits biocides, dont l'utilisation est aujourd'hui particuliè-



© Aubriat

... permet d'éradiquer les insectes xylophages.

rement encadrée sur le plan réglementaire. Selon FCBA, cette technique est par exemple particulièrement efficace sur des bois peints ou vernis, que le propriétaire ne souhaite pas décaper.

Un traitement plus naturel

Avec ce projet, l'Institut FCBA et ses partenaires souhaitaient qualifier une technique innovante pour le marché français, qui était d'ores et déjà utilisée dans certains pays d'Europe du Nord et décrite dans la norme allemande DIN 68800. Le tout, en vue de formaliser une méthodologie dédiée et encadrée, rapidement déployable dans l'Hexagone. Après la réalisation de différents essais en laboratoires et de chantiers expérimentaux, qui ont notamment permis de déterminer le niveau de température à atteindre et la durée pendant laquelle le maintenir pour détruire les insectes xylophages, le traitement optimal a pu être finalisé. Le mode opératoire, intégré au nouveau référentiel CTB depuis le mois de mars, inclut aujourd'hui les éléments suivants :

- un diagnostic préalable, intégrant l'installation de sondes de température dans les pièces de bois où il y a une activité, et dans les zones les plus défavorables au niveau thermique :

- la montée en température au cœur des pièces de bois infestées jusqu'au niveau létal pour les insectes xylophages, soit 55 °C pendant au moins une heure ;
- et l'installation d'un système de monitoring pour assurer un suivi et un pilotage optimal des températures.

De nouveaux développements à venir

Après cette première phase de R&D, FCBA et les entreprises CTB A+ poursuivent leurs travaux en planchant désormais sur l'efficacité de ce traitement contre la méréule. Les essais sont en cours en laboratoires et bientôt sur le terrain pour des premiers résultats attendus à la fin de l'année.

D'ici là, l'institut technologique ne chôme pas puisqu'il travaille en parallèle sur un autre mode de traitement par micro-ondes afin de multiplier les alternatives aux produits biocides. ▀

** La technique de traitement curatif des bois contre les insectes à larves xylophages, formalisée par FCBA et les professionnels certifiés, est décrite dans le nouveau référentiel de prescriptions techniques CTB A+, applicable dès mars 2020. Ce document d'accompagnement opérationnel présente également les modes opératoires dédiés à la réalisation d'un traitement curatif généralisé des bois en œuvre (au moyen de produits biocides) ; et d'un traitement de rappel et préventif des bois en œuvre.*

Quid de la certification CTB A+

- Créée il y a soixante ans, la certification CTB A+ est gérée et délivrée par l'Institut technologique FCBA.
- Elle couvre un large périmètre de prestations de services telles que la protection des constructions neuves contre les termites à l'interface sol/bâti ; le traitement curatif des bois en œuvre et du bâti contre les différentes pathologies ; et l'entretien et l'embellissement des bois en extérieur.
- Elle représente quelque 120 entreprises titulaires, 20 000 chantiers sous certification réalisés par an et 2 000 chantiers contrôlés chaque année par FCBA.
- Elle s'inscrit depuis 2018 dans le secteur Durabilité-Préservation des bois, lancé par FCBA afin de simplifier l'univers des certifications CTB.